

CR du Conseil du 28 octobre 2014

Le Conseil municipal de Courcelles-Chaussy/Landonvillers, présidé par le Maire Monsieur Jean-Marie GORI, s'est réuni en séance ordinaire le mardi 28 octobre 2014 à 20h30.

Les points à l'ordre du jour ont tous été adoptés à l'unanimité.

Décisions modificatives n°1 au budget principal et n°2 au budget annexe de l'assainissement

Le Conseil municipal décide d'inscrire 13 000 € supplémentaires, prélevés sur les crédits non dépensés, pour le paiement d'une opération imprévue de pose de gaines rue des Mesnils à Pont-à-Chaussy.

Instauration d'une taxe sur les cessions de terrains nus devenus constructibles

Cette taxe est acquittée lors de la première cession à titre onéreux d'un terrain, intervenue après son classement en terrain constructible et après le 1^{er} janvier 2015. Son taux, fixé à 10 %, s'applique sur une base égale à 2/3 du prix de cession ou de la plus-value engendrée lorsque celle-ci est connue.

Taxe d'aménagement – exonération des abris de jardin

Dans l'objectif de rétablir une cohérence entre la taxe et les typologies de constructions, le Conseil municipal décide d'en exonérer les abris de jardin d'une surface inférieure ou égale à 20 m² à compter du 1^{er} janvier 2015.

Instauration d'une redevance d'assainissement non collectif

Dans l'optique de la mise en place d'un Service Public de l'Assainissement Non Collectif (ou SPANC) à Courcelles-Chaussy, et comme l'y oblige la loi, le Conseil municipal approuve l'instauration à compter du 1^{er} janvier 2015 de cette redevance destinée à financer le contrôle régulier des installations individuelles présentes sur la Commune.

Rapports sur le Prix et la Qualité du service assainissement 2012 et 2013

Les élus approuvent ces deux rapports présentant le fonctionnement, les performances, la tarification et le développement du service de l'assainissement collectif sur les deux années considérées.

Modification du régime indemnitaire et des astreintes au bénéfice des agents communaux

Le Conseil municipal met à jour les dispositions applicables aux agents de la Commune en matière d'indemnisation des heures supplémentaires, des astreintes et des travaux insalubres, suite à l'évolution de la réglementation.

Mise en place de l'expérimentation de l'entretien professionnel

L'entretien annuel d'évaluation se substituera à l'ancien système de la notation à partir de 2014 pour les agents de la Commune.

Chasse 2015-2024

Dans le cadre du renouvellement en cours des baux de chasse, le Conseil municipal approuve la répartition du produit de la chasse entre les propriétaires fonciers, la consistance des trois lots de chasse, les demandes de réserves et d'enclaves, le nouveau cahier des charges, la location des lots n°1 et 2 par convention de gré à gré et la location du lot n°3 par le biais d'une procédure d'appel d'offre.

Attribution de subventions à des associations

Le Conseil municipal attribue 1120 € de subventions de fonctionnement à des associations de la Commune.